

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2018

N° 2018-080

L'an deux mille dix-huit, le 23 avril, à 18 h30,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 19 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Pierre BALME.

Présents : M. Pierre BALME, Maire, M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire délégué,
Jean-Noël CHALVIN, Agnès ARGENTIER, adjoints,
Michel BALME, BEL Florence, BISI Jean-Luc, CHARREL Romain, CHOPARD Laurence, DEBOUT
Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FAURE Estelle,
FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, GONON Catherine, LESCURE Hervé, MARTIN Jocelyne,
MOREAU Françoise, POIROT Fabien, conseillers municipaux.
Absents : BOURGEAT Delphine, DURDAN Emmanuel, GUIGNARD Thierry

Pouvoirs : ARLOT Maurice donne pouvoir à Catherine GONON
BARBIER Guylaine donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN
CASSEGRAIN Nicolas donne pouvoir à Florence BEL
LESCURE Magali donne pouvoir à Jean-Luc BISI
ROY Sylvie donne pouvoir à Stéphanie DEBOUT

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Madame Jocelyne MARTIN et Madame Stéphanie DEBOUT ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : DOMAINE ET PATRIMOINE – 3 2 - Aliénations

OBJET : vente du robot simulateur d'avalanches

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire délégué rappelle à l'assemblée qu'au cours de sa séance du 22 mai 2017, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle AL91 sur laquelle a été édifiée une structure de type Dôme accueillant une activité de loisirs avec un robot simulateur d'avalanches.

La municipalité qui ne souhaite pas exploiter cette activité, a décidé de mettre en vente le robot simulateur d'avalanches.

La société ROBOTIQUE CONCEPT a déposé une offre d'achat pour un montant de 12 000 €, soumise à l'accord du conseil municipal.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'offre d'achat déposée par la société ROBOTIQUE CONCEPT pour un montant de 12 000 € ;
- **AUTORISE** le maire ou son délégué à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette vente,
- **DIT** que ce bien fera l'objet d'une sortie d'inventaire.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Pierre BALME